

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04.13.31.64.51

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN / MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire - Programation 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire est une réserve géologique située au cœur du domaine départemental de Roques-Hautes. Elle couvre une superficie de 139 hectares environ.

Par délibération n°16 du 29 janvier 2016, la commission permanente a approuvé :

- Le plan de gestion qui présente un calendrier pour engager ses 79 actions,
- La convention de gestion qui lie le Département à l'Etat pour la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve et qui fixe les conditions de sa mise en œuvre.

Chaque année, le programme d'actions de la réserve, établi selon le plan de gestion précité, est validé par son comité consultatif, présidé par le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence. La mise en œuvre de ces opérations est cofinancée par le Département et l'Etat.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le budget prévisionnel 2019 de la réserve de Sainte-Victoire, l'approbation de la convention de partenariat avec la ville d'Aix-en-Provence, agissant pour le compte du Muséum d'Histoire Naturelle (MHN) d'Aix-en-Provence, concernant l'organisation d'une fouille ainsi que la proposition d'adhésion à l'association Réserves Naturelles de France.

1°) Le budget prévisionnel 2019 de la Réserve Sainte-Victoire

Le programme d'actions ainsi que le projet de budget 2019 correspondant sont proposés. Le budget est estimé à 321 534 euros et le Département bénéficie d'une subvention de 95 951 euros de l'Etat (identique à celle de l'année dernière). Le budget se répartit en coûts en régie pour un montant de 111 734 euros et en coûts externes pour un montant de 209 800 euros.

Les principales actions menées en 2019 seront :

- La coordination et la mise en œuvre du plan de gestion.

Les actions menées concourent à la préparation et la supervision de la fouille menée par le MHN d'Aix-en-Provence, aux diverses études scientifiques menées sur le site, à la coordination de l'animation scientifique et à la conservation du site. Outre le secrétariat courant, le directeur et le conservateur participent aux réseaux divers, encadrent et coordonnent la formation de personnel, recherchent des partenaires financiers.

– Les partenariats

Dans le cadre de Marseille Provence Gastronomie (MPG) 2019, le Département s'est rapproché de deux structures afin de développer des partenariats mêlant gastronomie et gourmandise. Ainsi, une cuvée "Palaeos" sera présentée en lien avec des partenaires locaux et une chasse aux œufs de dinosaures sera organisée le 21 avril 2019.

– La protection du patrimoine naturel de la réserve.

Il s'agit de poursuivre les opérations de commissionnement du conservateur de la réserve et de l'ensemble des agents qui interviennent sur la réserve. Cela concerne les opérations relatives à la mise en œuvre des opérations de surveillance comme l'entretien de la signalétique, le commissionnement etc...

– L'éducation à l'environnement.

Des sorties pédagogiques seront menées par les écocguides basés à la Maison Sainte-Victoire, et l'édition d'un second livret pédagogique à destination des élèves entre 10 et 12 ans est en cours de réalisation.

– La mise en œuvre des premières réalisations prévues par le schéma d'interprétation du plan de gestion.

Cette mission doit permettre au Département de mettre en œuvre la stratégie d'interprétation du plan de gestion afin de dynamiser les actions de la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire.

– La réalisation de fouilles préventives en partenariat avec le MNH d'Aix-en-Provence durant le printemps 2019.

– L'amélioration des connaissances relatives au patrimoine naturel et à la gestion du territoire.

Il s'agit de poursuivre les cartographies et autres inventaires, les études géologiques complémentaires ainsi que les suivis de la faune et de la flore de la réserve naturelle.

2°) Concernant le projet de fouilles préventives en partenariat avec le MNH d'Aix-en-Provence, il conviendra d'approuver la convention avec la ville d'Aix-en-Provence, agissant pour le compte du Muséum d'Aix-en-Provence, définissant les modalités de collaboration entre la Ville et le Département.

La réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire ne dispose pas en son sein de toute la logistique permettant de réaliser cette fouille. Cependant, le Muséum d'Aix-en-Provence, compte-tenu de sa structure, de ses missions, est en capacité d'assister le Département dans ce projet.

Une partie de l'exécution de l'opération est confiée au Muséum d'Aix-en-Provence qui mettra à disposition le savoir faire de ses chercheurs ainsi que le matériel et les équipements nécessaires à la bonne exécution des fouilles. Cette convention règle également les questions liées aux modalités de traitement du matériel qui sera extrait de la fouille.

En contrepartie des engagements pris par la ville d'Aix-en-Provence, le Conseil départemental s'engage à lui verser une contribution de 15 000 euros sur un budget global estimé à 30 567,34 euros.

3°) Adhésion à l'association Réserves Naturelles de France

Réserves Naturelles de France (RNF) est une association nationale qui fédère, en un réseau national, les 340 réserves naturelles françaises.

RNF est une association nationale soutenue par l'État, les Régions, divers mécènes et l'adhésion volontaire des gestionnaires.

A ce titre, RNF anime un réseau d'échange d'expériences et de mise en œuvre de projets communs qui servent d'exemples en dehors même des réserves naturelles. Afin de pouvoir bénéficier de ses services (questions de police et de vêture...), l'adhésion à cette association, pour un coût de 400 € est proposée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL